

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 9 juin 2017

9^{ème} Commission
N° CP-2017-6-9-1

Service instructeur

DECS - service développement culturel, éducatif
et sportif

Service consulté

POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT

Résumé : Il vous est proposé de voter l'individualisation des aides prévues au BP 2017 et d'allouer les diverses aides financières suivantes :

- 133 425 € de soutien aux 386 clubs sportifs pour les « Jeunes licenciés sportifs »,
- 51 204 € pour leur fonctionnement de 28 Comités départementaux,
- 3 500 € pour l'organisation d'un Mercredi Sportif de Judo par l'ACS Peugeot,
- 5 000 € pour l'organisation du Village de Nature par le CROSA,
- 1 000 € pour l'organisation du championnat de France de recherche utilitaire par l'Entente Cynophile de la vallée de MUNSTER.

Le total de l'enveloppe à engager dans ce rapport s'élève à 194 129 € en dépenses de fonctionnement.

Lors du BP 2017, rapport N° CD-2017-2-9-1 du 17 mars 2017, le Conseil départemental a voté une enveloppe totale de crédits de paiement de 1 826 500 € dédiée au fonctionnement et aux actions du mouvement sportif.

Il vous est proposé dans ce rapport d'octroyer diverses aides financières pour montant global d'engagement de 194 129 € en dépenses de fonctionnement.

Ces dossiers s'inscrivent pour les quatre rubriques ci-dessous dans le cadre de la politique sportive du Département et concernent un montant total d'engagement de 193 129 € :

- L'aide aux Clubs sportifs au titre des « Jeunes licenciés sportifs » : 133 425 €
- L'aide aux Comités départementaux non conventionnés : 51 204 €
- L'organisation d'un Mercredi Sportif de Judo : 3 500 €
- Le soutien au CROSA pour le village de Nature : 5 000 €

Par ailleurs, il est proposé, dans le cadre du Fonds départemental pour l'organisation de manifestations nationales ou internationales se déroulant dans le Haut-Rhin, l'octroi d'un

soutien de 1 000 € à l'Entente Cynophile de la Vallée de MUNSTER qui a organisé cette année le championnat de France de recherche utilitaire.

I. L'AIDE AUX CLUBS SPORTIFS : 133 425 € (annexe 1)

Lors du BP 2017, le Conseil départemental a voté une enveloppe de crédits de paiement de 600 000 € pour l'aide aux clubs.

En application des critères et après exploitation des formulaires envoyés par les clubs par l'intermédiaire des Comités départementaux, l'individualisation des aides implique un engagement total de 26 685 points x 5 € soit 133 425 € et concerne 23 515 jeunes licenciés sportifs (jusqu'à 18 ans) répartis dans 386 clubs.

Les montants attribués à chacune des associations sportives et dont la liste est jointe en annexe au rapport, ont été validés par le Conseil Départemental des Sports, le 6 avril 2017.

Je vous rappelle que, lors de la séance du 12 mai 2017, la Commission Permanente s'est prononcée sur les aides à verser aux 239 clubs les plus dynamiques du Département qui développent des projets sportifs et qui cumulent deux ou plusieurs aides départementales pour un montant global de 423 860 €.

Dans ce rapport, il vous est proposé d'attribuer un montant total de **133 425 €** en dépenses de fonctionnement pour la subvention « Jeunes licenciés sportifs »

II. L'AIDE AU FONCTIONNEMENT DES COMITES DEPARTEMENTAUX NON CONVENTIONNES : 51 204 € (annexe 2)

Il s'agit de comités qui n'ont pas de conventions de partenariat avec le Conseil départemental. L'enveloppe globale au titre de 2017 est fixée à **76 000 €**, montant identique à celle de 2016. Elle est destinée à les soutenir pour leurs frais administratifs et d'organisation de leurs actions d'animation sportive dans le département.

La participation forfaitaire tient compte du nombre de licenciés, de clubs, de la participation aux compétitions et aux actions de formation. Son montant vous est proposé par le Conseil Départemental des Sports.

L'octroi de l'aide est conditionné par la production, par chacun de ces comités, d'un formulaire de demande de subvention de fonctionnement, à l'appui duquel est produit le compte rendu annuel de leur assemblée générale et la présentation d'un bilan financier.

En effet, cette procédure permet de mieux appréhender l'activité réelle de ces comités.

Est aujourd'hui soumise à votre approbation une première liste de 28 demandes de subvention, recensées en annexe 2, et induisant un soutien financier global de **51 204 €**.

III. LE MERCREDI SPORTIF DE JUDO : 3 500 € (annexe 3)

Dans le cadre du dispositif d'aide aux clubs organisant les Mercredis Sportifs du Conseil départemental, la Commission Thématique, réunie le 28 octobre dernier, a validé l'organisation en 2017 de 2 ou 3 Mercredis Sportifs exceptionnels avec d'autres disciplines que le football, le handball, le volley et le basket.

L'équipe féminine senior de judo haut niveau de l'ACS Peugeot Citroën de MULHOUSE a remporté en 2016 de nombreux titres dont le titre de championne de France ainsi qu'une médaille olympique pour l'entraîneur de cette équipe Céline LEBRUN.

Monsieur Didier BERKATI, Président du club mulhousien, a organisé le 8 mars dernier un Mercredi Sportif de Judo.

Cette opération de promotion du judo dirigée par Céline LEBRUN et Julia TOLOFUA (championne d'Europe Junior) s'est déroulée au Centre Sportif Régional d'Alsace, sous le parrainage du Conseil départemental. Celle-ci a été organisée sur le modèle de nos Mercredis Sportifs pour les sports collectifs (entraînement et séance de dédicace).

Cette opération de communication a été organisée en liaison avec la Direction de la Communication.

A cette occasion, 105 enfants étaient présents, licenciés dans 16 clubs haut-rhinois : Arts Martiaux WITTELSHEIM, Judo Club HAGENTHAL, Dojo ALTKIRCH, Judo Club Mifune RICHWILLER, Judo Club PFASTATT, Arts martiaux ROUFFACH, COLMAR Judo, Judo Club STAFFELFELDEN, Judo Club SIERENTZ, Judo Club CERNAY, Judo Club BALDERSHEIM, ACS Peugeot MULHOUSE, MJC UNGERSHEIM, Judo Club PULVERSHEIM, Judo Club KEMBS et le Judo Club ENSISHEIM.

Je vous propose d'allouer à cette association pour cette rencontre de judo qui a connu un vif succès, une subvention d'un montant de **3 500 €**, à l'instar d'un Mercredi Sportif qui est valorisé au même montant (annexe 3).

IV. LE SOUTIEN A L'ORGANISATION DU VILLAGE DE NATURE PAR LE COMITE REGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF ALSACE (CROSA) : 5 000 € (annexe 4)

Le CROSA organisera cette année la 3ème édition du Village des sports de nature qui aura lieu du 23 au 25 juin 2017 au lac de Kruth-Wildenstein et à Xonrupt-Longemer côté vosgien.

Cette manifestation se déroulera en même temps que la Nuit des Refuges, la Fête de la Montagne ainsi qu'un weekend promotionnel pour l'organisation des Jeux Olympiques 2024 à PARIS. Tous ces événements seront relayés dans le Village.

Le Village des sports de nature est un événement ouvert à tous les publics, destiné à promouvoir les sports de nature et le Massif Vosgien.

Il rassemble la plupart des disciplines de ce type dans l'objectif de les faire découvrir et pratiquer par le public : vol libre, aéromodélisme, plongée sous-marine, voile, canoë kayak, pêche, triathlon, aviron, club alpin, randonnée pédestre, course d'orientation, parkour (activité physique qui vise un déplacement libre et efficace dans tous types d'environnements, en particulier hors des voies de passage préétablies. Les éléments du milieu urbain ou rural se transforment en obstacles franchis grâce à la course, au saut, à l'escalade, au déplacement en équilibre).

Cette année, le CROSA souhaite consacrer la journée du vendredi 23 juin aux scolaires et plus particulièrement aux collèges de Saint Amarin, Faesch et Walch de Thann, et Cassin de Cernay. L'accueil de 10 classes, soit environ 250 élèves, sur la journée est prévu. Chaque classe choisira 2 activités à découvrir et à tester. Les collèges ont été contactés par les organisateurs qui sont en attente de leur réponse.

Dans le cadre de la transversalité des actions menées par le Conseil départemental, un programme spécifique se déroulera le samedi 24 juin et le dimanche 25 juin avec les accompagnateurs de moyenne montagne et les acteurs locaux autour du patrimoine et de la culture : des petites randonnées seront organisées vers le Schlossberg, avec des animations autour des contes et légendes, ainsi que des intermèdes musicaux.

Un jeu concours sur le thème de la préservation de l'environnement du Massif des Vosges pour sensibiliser le public aux bons comportements aura également lieu.

Le budget prévisionnel de la manifestation s'élève à 114 900 € (dont 38 500 € de valorisation du bénévolat).

Les principaux financeurs sont le Commissariat du Massif des Vosges (23 000 €), la Région Grand Est (20 000 €). Les Départements du Haut-Rhin et des Vosges sont chacun sollicités à hauteur de 5 000 €.

Le Département a soutenu les éditions 2015 et 2016 de l'évènement à hauteur de 2 000 € chaque année. La journée consacrée aux collégiens n'était alors pas organisée.

Il vous est proposé d'allouer en faveur de cette manifestation une subvention de **5 000 €** à la condition que la journée du vendredi 23 juin dédiée aux collèges des vallées du secteur ait effectivement lieu. Si tel n'était pas le cas, la subvention pourrait être ramenée à 2 000 € comme les années précédentes.

V. LA PARTICIPATION A L'ORGANISATION DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE RECHERCHE UTILITAIRE PAR L'ENTENTE CYNOPHILE DE LA VALLEE DE MUNSTER : 1 000 €

L'Entente Cynophile de la Vallée de MUNSTER a organisé les 8 et 9 avril 2017 le championnat de France de recherche utilitaire. Cette finale s'est déroulée au lieu-dit Miermatten à WIHR-AU-VAL. Les 10 meilleurs chiens au pointage national ont concouru lors de cette finale.

Le budget en dépenses et recettes de ce championnat s'élève à 13 849 €, soit ;

- en dépenses : 6 629 € pour les frais de déplacement et d'hébergement du jury, des officiels et des finalistes, 5 930 € pour la restauration et buvette (remise des prix, repas de gala...), 790 € de frais administratifs et 500 € pour l'animation,
- en recettes : 6 150 € de ventes de boissons et repas, 2 199 € de participation aux frais de déplacement et d'hébergement et 5 500 € de subventions diverses dont 3 000 € de la Société Canine Centrale, établissement reconnu d'utilité publique.

Il vous est proposé d'allouer à l'Entente Cynophile de la Vallée de MUNSTER une aide financière de **1 000 €** au titre du Fonds départemental pour l'organisation de manifestations nationales ou internationales se déroulant dans le Haut-Rhin (Opération J718 n°52758).

En conclusion, il vous est proposé d'allouer les subventions de fonctionnement suivantes :

- 133 425 € de soutien aux 386clubs pour leurs jeunes licenciés sportifs répertoriés sur l'annexe 1 et imputés sur le programme E732 ligne 65-32-6574-25574-102,
- 51 204 € au titre du soutien au fonctionnement des Comités départementaux non conventionnés pour l'année 2017, imputés sur le programme E732 ligne 65-32-6574-25573-102 (annexe 2),
- 3 500 € à l'ACS Peugeot MULHOUSE pour l'organisation d'un Mercredi Sportif de Judo et imputés sur le programme E732 ligne 65-32-6574-25575-102 (annexe 3),
- 5 000 € en faveur du CROSA pour l'organisation du village des sports de nature prévoyant une journée dédiée aux collégiens et imputés sur le programme E732 ligne 65-32-6574-25574-102 (annexe 4),
- 1 000 € à l'Entente Cynophile de la vallée de MUNSTER pour l'organisation du championnat de France de recherche utilitaire. La dépense correspondante sera prélevée sur le programme J718 ligne 65-021-6574-3277-029.

Ces subventions feront l'objet d'un versement unique. Le versement en totalité de l'aide allouée au CROSA sera subordonné au déroulement effectif de la journée dédiée aux collégiens. Si tel n'était pas le cas, la subvention sera ramenée à 2 000 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Eric STRAUMANN